

ASSEMBLEE DES USAGERS DE L'EAU

ATELIER

TARIFICATION ENVIRONNEMENTALE



4 juillet 2023



18h à 20h30



Hôtel de la Métropole



35 participants

Après une étape de mise en contexte et de formation aux enjeux de la tarification, l'Assemblée des Usagers est entrée dans une phase de travail sur les orientations possibles pour la tarification sociale et environnementale. L'atelier du 4 juillet portait plus spécifiquement sur la **dimension environnementale**.

L'objectif de l'atelier était de **réfléchir sur les pistes et modalités de mise en œuvre d'une tarification environnementale de l'eau potable**. Une présentation des pistes de tarification identifiées a été faite avant de travailler en sous-groupes pour en faire ressortir les avantages et points d'attention à prendre en compte.

Pour les élus, étaient présents :

- **Anne GROSPELLIN**, Vice-Présidente déléguée au cycle de l'eau, Métropole de Lyon
- **Laurence BOFFET**, Vice-Présidente déléguée à la participation et aux initiatives citoyennes, Métropole de Lyon

Anne GrosPELLIN et **Laurence Boffet** ont introduit la séance en rappelant son objectif, à savoir faire monter en compétences les participants au sujet de la tarification environnementale, afin que ces derniers puissent se positionner sur ses modalités de mise en œuvre concrète.



Un temps plénier a permis de délivrer les informations nécessaires à la réflexion des participants, avant un temps de travail en sous-groupes.

1 LES PISTES DE TARIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Le support de présentation utilisé lors de la séance est disponible en ligne, il retrace les enjeux posés par une tarification environnementale de l'eau, et les pistes de travail envisagées à l'horizon 2025.

Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource, ainsi que de multiplication des acteurs et des consommateurs, il apparaît nécessaire d'**inciter la population aux économies d'eau** et à la **protection de la ressource**, en les sensibilisant sur ses **différents usages**.

L'objectif est ainsi d'inciter à la **sobriété des consommations**, à travers 3 pistes de réflexion identifiées par la Métropole :

→ La mise en place d'une tarification progressive

A travers son objectif d'**incitation à la sobriété**, la tarification progressive invite à **s'intéresser aux consommations des usagers** sur le territoire.

Cette consommation est d'abord liée à la **taille des ménages**. Dans la Métropole de Lyon, on constate 75 % de « **petits** » ménages, consommant des « **petits volumes** » (entre 30 et 60 m³), mais avec des **marges de réduction intéressantes**. Pour autant, il n'est aujourd'hui pas possible de connaître le nombre exact de personnes derrière le compteur d'un ménage, ce qui complexifie l'adoption d'une tarification progressive précise.

D'autre part, la mise en place d'une tarification progressive se heurte à la difficulté rencontrée face aux **compteurs collectifs, non-individualisés**. On compte 73 % des ménages résidant en appartement, et près de **55 % ont un compteur collectif** (même si dans les faits la grande majorité d'entre eux ont des compteurs individuels « privés » gérés par leur copropriété pour la refacturation). Cela invite à se questionner sur différentes options à mettre en œuvre pour appliquer ce modèle à l'ensemble des logements.



Un participant remarque qu'il est possible de proposer, en copropriété, d'installer des compteurs individuels télérelèves.

Philippe Imbert répond qu'il s'agit d'une option, et qu'elle relève du choix de la copropriété. Pour autant, ce choix sera réalisé au regard des bénéfices que ce changement peut apporter. Faire passer les compteurs en gestion directe par la régie, et de manière individualisée n'est pas aussi avantageux vis-à-vis des parts fixes, des abonnements... Par ailleurs, ce sujet de l'abonnement doit être pris en considération.

Un participant fait remarquer que dans son immeuble collectif, il y a un compteur d'eau chaude et d'eau froide. C'est le régisseur de l'immeuble qui fait le décompte, et non la régie publique. Tous les usagers de l'habitat collectif ne peuvent donc pas être directement en contrat avec la régie publique.



Un participant souligne que, dans l'hypothèse d'une tarification progressive, avec des m³ gratuits pour les particuliers, cela s'appliquerait également dans l'habitat collectif, où la part gratuite serait à multiplier par le nombre de logements. Pour autant, dans le cas où l'immeuble accueillerait un commerce, il se demande s'il serait possible pour la régie publique de fixer des seuils en fonction de la composition des lots, et d'établir des « forfaits ».

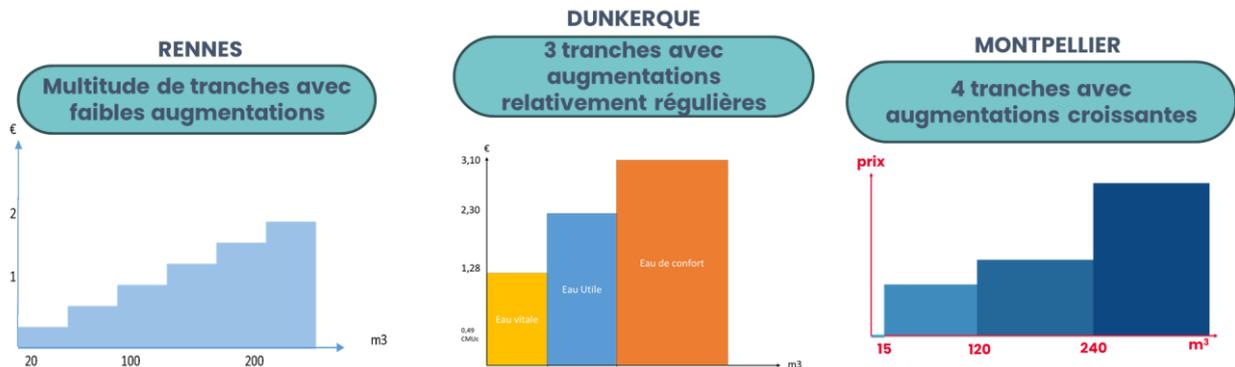
Philippe Imbert répond que cela est techniquement et légalement faisable. Pour chaque habitat collectif, il est possible de définir quelle est sa composition, et de facturer selon le nombre d'appartements en instaurant une progressivité propre à cette composition. Mais cela ajoute de la complexité dans la mise en œuvre.



Un participant souhaite rappeler 2 grands principes qui posent l'équilibre budgétaire du service de l'eau. Premièrement, la recette globale de la régie doit être égale au coût du service. Sachant que la consommation globale est connue, cela permet de calculer un prix de l'eau qui pourrait être unique si tout le monde payait le même prix (il s'agit du coût de revient du prix de l'eau).

Deuxièmement, si quelqu'un ne paye pas totalement sa part, c'est un autre usager qui la paiera.

Afin d'aider les participants à définir un modèle de progressivité souhaitable pour la métropole Lyonnaise, des exemples d'autres collectivités ont été présentés : **Rennes, Dunkerque et Montpellier**.



Un participant fait remarquer que la tarification sociale, telle que réalisée à Dunkerque c'est à dire basée sur le fichier CMU-C, a été rejetée à Lyon. Pour cause, elle serait inefficace et stigmatisante.

Philippe Imbert répond que la tarification sociale adaptée à des conditions sociales existe dans plusieurs collectivités, qu'elle peut être basée sur plusieurs fichiers, CMU-C à Rennes, la CAF à Grenoble...

→ **L'opportunité d'un dispositif incitatif pour les usagers non-domestiques**

Si la progressivité a été explorée pour les usagers domestiques, cela doit inviter à interroger la tarification des usages non-domestiques de l'eau.



Un participant estime que le budget « eau » n'est pas cher pour les usagers non-domestiques.

→ L'opportunité d'une tarification saisonnière

Cette dernière piste n'a pas été approfondie au cours de la réunion. Il s'agit d'adopter une tarification différente au cours de l'année, pour l'adapter aux conditions climatiques et d'état de la ressource en eau.

Ces différentes mesures peuvent être envisagées de manière combinée. Elles posent la question de l'équilibre budgétaire du service à préserver, et des « redistributions » entre usagers.



2 TEMPS D'ATELIER EN SOUS-GROUPES

L'objectif de cet atelier était de creuser les pistes de réflexion imaginées par la Métropole en identifiant les avantages et les inconvénients de la progressivité, et de réfléchir à ses modalités de mise en œuvre pour les usages domestiques et non-domestiques.

Un temps de mise en commun a permis de faire la synthèse des éléments saillants, et d'en discuter en grand groupe. À cette occasion, les participants étaient invités à se positionner sur chacune des modalités présentées.

2.1 La mise en place d'une tarification progressive

EN
SYNTHÈSE

Mise en place d'une tarification progressive



Si la grande majorité de l'Assemblée se positionne en faveur de la tarification progressive, une poignée de participants est mitigée, et 1 totalement opposé. Les principaux arguments qui ressortent des discussions en sous-groupes sont les suivants :

Une mesure incitative qui contribue à responsabiliser les usagers

- Un signal politique fort
- Une confiance dans l'efficacité de la mesure
- Un risque néanmoins d'avoir des effets de seuil (en fonction des tranches retenues) ou de rebond de consommation (pour les petits consommateurs notamment)
- Des conditions à réunir auprès des usagers : lisibilité et compréhension des tranches et signal d'alerte sur la consommation. La tarification progressive a du sens si les usagers sont en capacité de suivre et de maîtriser leur consommation.

Néanmoins une mesure complexe dans sa mise en œuvre

- En termes d'équité, la prise en compte du nombre de personnes au sein du foyer (notamment familles nombreuses, activités à domicile...)
- Une complexité et un risque d'iniquité pour l'habitat collectif : promouvoir l'individualisation des compteurs ? Prendre en compte le nombre de logements ? Fixer des contrats d'objectifs sur des baisses de consommation à l'échelle du collectif ?
- Des inquiétudes sur la faisabilité technique du système et la lisibilité pour l'utilisateur (risque usine à gaz)
- Proposition d'une première année d'expérimentation / année blanche pour laisser à chacun le temps de s'approprier la mesure

AVANTAGES

INCONVENIENTS

Rendre plus
concret le droit à
l'eau

Il s'agit d'une **mesure très forte politiquement**.

Le fait d'affirmer **qu'1 m3 n'est pas égal à 1 m3 est une bonne chose** dans la mesure où cela met l'accent sur ce que l'on peut qualifier d'eau vitale, utile ou de confort.

Par ailleurs, certains ont rappelé leur attachement à la **gratuité des premiers m3** (première tranche d'une tarification progressive) **qui concrétise le droit universel** de subvenir à ses besoins vitaux. Il s'agit d'une approche sociétale et philosophique fondamentale : l'affirmation du droit à l'eau

Il est important de rappeler que **l'eau est un bien commun**, qu'il s'agit d'une **ressource rare, donc chère**, et donc qu'elle doit aussi avoir un **coût**.

	<p>vitale. Pour autant, si la gratuité des premiers m3 d'eau est appréciée, elle ne doit pas forcément aller de pair avec une tarification progressive.</p>	
<p>Lutter efficacement contre la précarité de l'eau</p>	<p>Propositions : La tarification progressive doit faire en sorte d'utiliser des critères sociaux pour moduler la facture d'eau.</p> <p>Il faudrait ainsi avoir sur la facture une ligne « premiers m3 gratuits » et une ligne « solidarité ».</p>	
<p>Contribuer à des usages responsables</p>	<p>La tarification progressive incite globalement à maitriser et réduire sa consommation. En effet, le signal prix est efficace en ce sens, il se révèle hautement incitatif.</p> <p>Même si cette tarification ne s'applique qu'à une part limitée de la facture, cela vaut la peine de la mettre en place pour générer des économies.</p> <p>Propositions : dans cette approche, il est important d'être dans une démarche incitative notamment via des affiches permettant d'informer et de communiquer sur les bonnes pratiques, la sobriété, etc.</p> <p>Il apparaît également primordial de rendre lisible et d'expliquer les tranches tarifaires pour faire comprendre la logique de la tarification progressive. En parallèle, un signal d'alerte à l'usager pourrait être mis en œuvre pour permettre de réduire ses surconsommations.</p>	<p>Ce système apparaît complexe à mettre en place. Il se confronte à plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce type de tarification ne responsabilise pas forcément les petits consommateurs. Le risque est d'avoir un effet rebond de leur consommation. - La tarification progressive pourrait ne pas avoir d'impact en fonction des revenus. - Certains foyers peuvent subir un effet de seuil lorsqu'il y a une personne supplémentaire dans le foyer. - Il ne valorise pas les usagers vertueux, et notamment sous compteurs collectifs. <p>Par ailleurs, il est à prendre en compte le fait que les besoins en eau auront tendance à être de plus en plus importants dans les prochaines années, au regard des effets du réchauffement climatique.</p>
<p>Assurer l'équité entre les usagers</p>	<p>La tarification progressive assure l'équité entre les usagers possédant un compteur individuel.</p> <p>Ce système offrira l'occasion à la Métropole d'exiger l'installation de compteurs individuels qui soient reliés à la régie dans l'habitat collectif.</p> <p>Propositions : le nombre de personnes par logement pourra être connu via un système déclaratif annuel. La mise en place d'un tarif temporaire, avec un délai d'expiration, pour couvrir la période de vie des enfants dans le foyer pourrait également être envisagée.</p> <p>Des catégorisations permettront d'identifier les usagers non-domestiques pour adapter la tarification à leurs activités.</p> <p>Enfin, il sera possible d'effacer le caractère fixe de l'abonnement en intégrant la masse totale de l'abonnement dans les recettes totales.</p>	<p>Il y a un important problème d'accès aux données.</p> <p>Un point d'attention est soulevé par rapport aux problèmes d'équité pour les usagers domestiques sous compteurs collectifs. La tarification progressive oblige à avoir un compteur individuel par ménage. Cependant avec la loi SRU, il faut un vote en assemblée générale pour l'individualisation des compteurs.</p> <p>D'autre part, une attention devra être portée à la composition du foyer derrière le compteur. Dans le cas contraire, la tarification progressive s'avérera injuste, et ce, notamment pour les familles nombreuses.</p> <p>Au-delà des familles nombreuses, il faudra faire attention à ne pas pénaliser les activités professionnelles à domicile.</p> <p>Proposition : des injustices existeront toujours, car les situations sont différentes. Toutefois, il est important d'accompagner les usagers via de la communication, pédagogie, etc.</p>

Autres critères :
Les difficultés de
mise en œuvre
concrète

Une baisse trop importante de la consommation, mettrait en péril l'**équilibre financier** de la régie de l'eau.

Les retours actuels amènent à penser que la tarification progressive manque de **clarté et de simplicité**. Sa **faisabilité technique** est également remise en question.

Propositions complémentaires :

- Il faut une **première année test**, pour **informer, communiquer et ajuster en cas de problème**. Les retours des services de l'eau et des usagers seront nécessaires pour faire perdurer la tarification progressive. En effet, il apparaît nécessaire de constater les **effets réels** avant de lancer cette « grande machine ».
- De manière plus isolée, il est proposé d'intégrer le paiement des factures d'eau en **monnaie locale**.

2.2 Quelles tranches de progressivité ?

EN
SYNTHÈSE

Le modèle de Montpellier :
4 tranches avec une
augmentation croissante

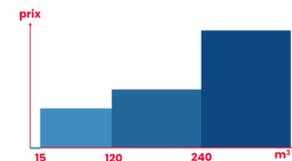


Un modèle de type « montpellierain » a été largement préféré par les participants comparativement aux deux autres modèles présentés.

La forte adhésion au principe des premiers m3 gratuits

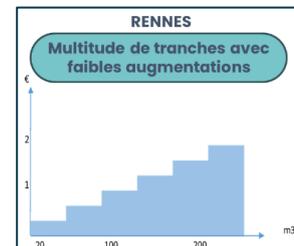
Un modèle perçu comme plus incitatif que les autres :

- **parce que dissuasif** vis-à-vis des **consommations excessives**
- mais qui doit chercher à être également incitatif **pour l'ensemble des ménages** : des questionnements sur le « paramétrage » de la ou des **tranches intermédiaires**
- Parce que **plus lisible** qu'une progressivité plus linéaire (Rennes)



Des points d'attention vis-à-vis des familles nombreuses et de l'habitat collectif

Le modèle rennais a néanmoins été apprécié par quelques participants pour sa **limitation des effets de seuil et de rebond** et pour **la valorisation de chaque effort de sobriété** permises par sa progressivité plus linéaire.



Le modèle de Montpellier

Les participants se sont majoritairement positionnés en faveur du modèle de tarification de Montpellier pour diverses raisons.

→ **Une gratuité des premiers m3 vivement appréciée**

Dans le modèle montpelliérain, une première tranche, correspondant à 15 m³, est gratuite, assurant un **accès égal à l'eau pour tous**.

Bien qu'elle se révèle avantageuse pour tous les consommateurs, elle l'est particulièrement **pour les « petits » foyers, composés d'une ou deux personnes**.

Cependant, les participants se questionnent sur **la différence de traitement** entre les compteurs individuels et collectifs.

Toutefois, craignant que ces 15 m³ d'eau « gratuite » agissent comme une **invitation à la consommation d'eau**, les participants envisagent même de **réduire la tranche à 10 m³**, voire moins. Il serait ainsi intéressant d'avoir un retour d'expérience de Montpellier à ce sujet.

La réduction de cette première tranche gratuite contribuerait à **l'équilibre économique de la régie**, qui s'assurerait en parallèle que la gratuité des premiers m³ soit compensée par les tranches les plus élevées.

→ *Un modèle jugé incitatif auprès des gros consommateurs...*

Ce système de tarification serait efficace pour **inciter les usagers à réduire leurs consommations**, il s'avère **dissuasif**, et ce, particulièrement pour les **gros consommateurs**.

Cependant, il pourrait ne pas avoir d'impact sur les **petits ménages**, comme les personnes seules spendieuses. Ainsi, il apparaîtrait pertinent **d'augmenter le tarif des 2 tranches intermédiaires** pour que la tarification soit incitative pour tous les consommateurs.

→ *... au détriment des familles nombreuses*

Sans connaissance du nombre de personnes derrière un compteur, ce modèle pourrait **pénaliser les familles nombreuses**, qui ont un besoin important en eau. En effet, le modèle est bâti sur une consommation de 120 m³ pour 4 personnes. Ainsi, les participants ont envisagé plusieurs solutions pour y pallier :

- Proposer des **correctifs aux familles nombreuses**
- Proposer une **aide rétrospective** aux familles nombreuses
- **Décaler la première tranche au-delà de 120 m³ pour tous**

→ *Des propositions diverses de modification des tranches pour maximiser l'effet incitatif et/ou prévenir des traitements inéquitables*

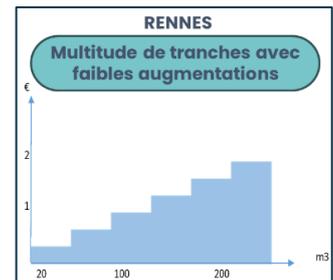
- Une première proposition suggère **d'adapter le modèle montpelliérain aux moyennes de consommation d'eau de la Métropole Lyonnaise**, afin de bénéficier d'un écart-type adapté au territoire et aux marqueurs existants.
- Quelques-uns proposent de **remplacer les 4 tranches de tarification par 3 tranches**.
- D'autres suggèrent de **retravailler les tranches de manière générale** pour les réduire : **0 m³ à 15 m³ (gratuit) / 15 m³ à 100 m³ / 100 m³ à 200 m³ / + de 200 m³**, ou **d'augmenter le tarif des 3 tranches** dans l'objectif d'être plus incitatif.

A contrario, certains considèrent **le tarif de la 4^e tranche d'ores et déjà trop important**. Ils craignent notamment que cela soit **injuste pour les familles et ménages sous compteurs collectifs** (en fonction du modèle qui sera privilégié pour ces derniers).

Le modèle de Rennes

Quelques participants sont favorables à ce modèle de tarification pour son côté plus linéaire qui permet :

- de **limiter les effets de seuil** qui peuvent pénaliser certains types d'usagers en lissant la progressivité.
- d'**éviter les risques de rebond** : des premières tranches larges donne le signal aux petits consommateurs qu'ils ont une consommation vertueuse (et qu'ils peuvent donc consommer un peu plus...). Cet effet est renforcé par le fait que le nombre d'occupants n'est pas pris en compte : un ménage « petit consommateur » d'une personne peut être en surconsommation. Des tranches marquées rendent cela moins visible.
- de proposer ainsi un système pleinement responsabilisant qui **récompense les efforts** (chaque m3 ou presque compte) et qui permet d'« objectiver » réellement ses consommations.

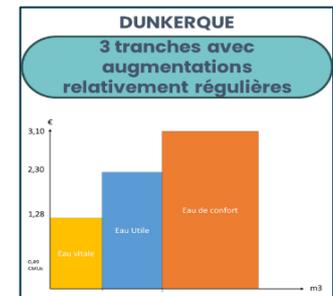


Ses opposants ne comprennent pas le **caractère équitable du modèle mis en avant par ces défenseurs** : les consommations excessives ne sont pas spécialement pénalisées. D'autres sont contre ce système de tarification dans la mesure où il est **trop complexe** et **manque de lisibilité de la facture** pour les usagers. En plus, il ne permet pas de **signaler la surconsommation d'eau à l'usager** du fait de la linéarité.

Le modèle de Dunkerque

Les participants étaient majoritairement défavorables au modèle de Dunkerque, seuls 2 participants l'ont trouvé adapté. Ses opposants regrettent notamment le **manque de gratuité** des premiers m3, et les risques qu'il présente en matière d'**équité** étant donné l'incapacité à déterminer la **taille des foyers** derrière les compteurs.

Certains trouvent que le côté progressif de cette tarification **incite moins à changer les habitudes** que les deux autres modèles.



En conclusion

Si la tarification progressive possède des **atouts intéressants pour inciter au changement d'habitudes** des consommateurs, elle doit néanmoins être complétée par **d'autres leviers d'actions** pour sa mise en œuvre effective et son efficacité.

Globalement, les participants estiment que les plus dispendieux « par tête » doivent supporter le coût de leur consommation, en témoigne leur volonté de faire fortement augmenter les dernières tranches de l'ensemble des 3 modèles de tarification.



2.3 L'application d'une tarification progressive dans l'habitat collectif

EN
SYNTHÈSE

Appliquer la même grille
tarifaire en tenant compte du
nombre de logements



Niveau d'adhésion

Une volonté de donner accès à la tarification environnementale à l'habitat collectif sans que cela ne soit pénalisant

Une prise en compte du nombre de logements :

- plus juste, plus équitable et plus vertueux
- mais qui peut être assez complexe (usine à gaz, vérification du nombre de logements, outils à créer pour réaffecter les paiements au sein du collectif...)

Une Assemblée qui reste ouverte à des alternatives ou à des intermédiaires, au moins provisoires :

- choix de tarification, individualisation des compteurs...

Appliquer la même grille
tarifaire en tenant compte du
nombre de logements

Les participants considèrent globalement qu'il faut **donner accès à la tarification environnementale** à l'habitat collectif **sans que cela ne soit pénalisant pour elles**. La majorité des participants se sont positionnés en faveur de ce système parce qu'ils le trouvent le **plus**

intéressant, vertueux et équitable.

Toutefois, c'est un système **assez complexe** et qui peut devenir **une usine à gaz pour la tarification**. Certains se questionnent notamment sur la **vérification du nombre de logements** ou encore la **distinction à faire entre logements et lots**.

Cette mise en œuvre nécessitera également un **engagement des gestionnaires de refacturer les ménages au réel**, mais également de **gérer la relation avec la Régie**. En parallèle, des **outils supplémentaires** pourraient être créés, notamment par Eau publique du Grand Lyon, par exemple pour faciliter la refacturation à chaque ménage selon la même logique progressive que prévue par la tarification.

Certains notent qu'il serait intéressant et plus simple de passer à **l'individualisation des compteurs**.

Proposer un tarif non
progressif spécifique à
l'habitat collectif

Quelques participants considèrent que ce système pourrait être le **plus simple à mettre en œuvre**, mais également le **plus juste**.

Il apparaît particulièrement adapté aux yeux d'un participant qui estime que l'établissement d'un tarif progressif (quel qu'il soit) dans une copropriété participerait à créer des **conflits entre les voisins** dépensiers et économes d'un même immeuble.

Ils proposent ainsi de **fixer ce tarif non-progressif sur une valeur moyenne**, de sorte à ce que tous fassent des économies en fonction de ce qu'ils consomment « vraiment ». C'est un système qui doit **évoluer dans le temps** pour parvenir à **trouver la bonne formule**.

Cependant, d'autres participants trouvent que **le système n'est pas très incitatif**, et qu'il **contraint à un passage à l'individualisation** des compteurs si le tarif « collectif » est moins avantageux.

Appliquer la même grille tarifaire sans tenir compte du nombre de logements

Les participants sont unanimes contre ce modèle de tarification parce qu'il est jugé **injuste et inéquitable**.

En complément

Selon plusieurs participants, il faudrait **laisser la possibilité aux habitats collectifs de choisir le système le moins pénalisant pour eux**. Leur laisser le choix entre deux systèmes serait intéressant de ce point de vue.

Pour ce faire, les copropriétés sont dotées d'assemblées générales, où il est possible d'en discuter. Néanmoins, il faudrait veiller à **une intégration des locataires** (de logements privés ou publics) dans ces décisions. Cela est plus aisé s'ils sont constitués en groupement ou en association. Par ailleurs, certains participants soulignent le **caractère peu démocratique de certaines copropriétés**, qui prennent parfois des décisions non réellement partagées.

Dans le choix proposé aux copropriétés, une proposition pourrait être **un tarif « collectif » non-progressif** et une **incitation financière** dans le cadre de la refacturation aux ménages selon une logique de progressivité.



2.4 La progressivité pour les usagers non-domestiques

EN
SYNTHÈSE

Application aux
non domestiques



Niveau d'adhésion

Une forte volonté de l'Assemblée d'impliquer et d'inciter les usagers non-domestiques dans une logique d'économies d'eau

Des hésitations au regard de la diversité des activités et des situations qui induit une mise en œuvre complexe

- **Appliquer une tarification progressive en fonction des activités** : les activités sont assez diverses et les entreprises n'ont pas les mêmes besoins en eau
- Porter une attention particulière sur **des activités telles que les Hôpitaux** (utilité sociale des usages)
- **Distinguer les petits et les gros consommateurs**

Mettre en place (également) d'autres approches incitatives : accompagnement des entreprises, contrats d'objectifs / certification, intégration de la notion de saisonnalité...

Il est nécessaire **d'inciter les usagers non-domestiques à réduire leurs consommations d'eau** dans un objectif de **préservation de la ressource**.

Ainsi, les participants sont **favorables à la progressivité, mais avec une application différente** d'une même grille tarifaire selon l'activité des entreprises, qui n'ont pas toutes **les mêmes besoins en consommation d'eau**. Il est important de **distinguer les petits et les gros consommateurs**, et d'avoir une attention particulière pour les activités d'intérêt public (hôpitaux...).

Si la **progressivité est souhaitable** pour les non-domestiques, certains estiment qu'elle peut être **complexe dans sa mise en œuvre**, et pas forcément **incitative pour les entreprises**.

En plus d'une tarification progressive, il est proposé :

- **d'accompagner les entreprises dans une démarche vertueuse** avec une **modulation de la tarification** (contractuelle)
- de **travailler sur des contrats d'objectifs, des certifications avec les gros consommateurs**.
- d'intégrer un **critère de saisonnalité** à la tarification des entreprises. En effet, selon un participant, les gros industriels sont souvent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. À ce titre, ils ont des objectifs de réduction de leurs consommations d'eau. Il faudrait en parallèle les contraindre à reporter leurs process non-essentiels consommateurs d'eau sur des périodes hors-tension. Cela pourrait être couplé à une incitation financière.

3 Priorisation des actions de l'assemblée

A l'issue de la séance, les participants ont été invités à se positionner à l'aide de 2 gommettes chacun sur les pistes prioritaires auxquelles ils donnent le plus de sens pour une tarification de l'eau dans la Métropole Lyonnaise.



- 17 votes **Mettre en place une tarification progressive**
- 16 votes **Mettre en place de premiers m3 « gratuits » pour l'ensemble des abonnés**
- 12 votes **Réfléchir à un dispositif incitatif pour les usagers non domestiques**
- 9 votes **Réduire la part fixe (abonnement)**
- 5 votes **Réfléchir à une tarification saisonnière**
- 2 votes **Compléter les aides aux impayés existantes, par une aide « préventive »**

4 Conclusion

La séance a été conclue en remerciant les participants pour la richesse de leurs discussions, qui ont montré une envie de rentrer dans la composition de scénarios associant les différentes pistes. Les prochaines séances se dérouleront les 12 et 26 septembre, à la suite d'un temps politique où les élus et services instruiront les remarques et propositions de l'Assemblée.

